



GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES DU BAS-RHIN

Siège social : Chambre d'agriculture du Bas-Rhin 2 rue de Rome
67309 - Schiltigheim.

FICHE DE COMMANDE DES MÉDICAMENTS

Je soussigné,
Domicilié :
adresse mail :
tel :portable :
Date de la dernière visite sanitaire :

Les médicaments ne pourront être délivrés qu'aux apiculteurs qui peuvent justifier (registre des visites du GDSA67 ou photocopie de l' attestation) d'une visite sanitaire de leurs ruches datée de moins de 5 ans et aux apiculteurs dont l'activité date de moins de 5 ans.

Les apiculteurs n'étant pas de ces cas doivent faire visiter leurs ruches par un Technicien Sanitaire Apicole ce printemps avant la distribution des médicaments. (liste TSA sur site : <http://www.gdsa-67.fr>)

Identification des ruchers sur lesquels seront administrés des médicaments vétérinaires :

Numéro de déclaration de ruche NAPI (8 chiffres) :	Nombre de ruches :	Lieux du rucher	Commune	Code postal
6700				

Je commande pour le traitement anti-varroas de mes colonies :

..... paquets d'ApiVAR à 21,60 euros (10 lanières /5 colonies)	Montant:euros
..... paquets d'APISTAN à 23,28 euros (10 lanières /5 colonies)	Montant:euros
..... boîtes d'ApiGUARD à 26,40 euros (10 barquettes /5 colonies)	Montant :euros
..... sachets d'ApiLIFEVAR à 3,72 euros (2 plaquettes /0,66 colonie)	Montant :euros
..... seaux de MAQS 4 à 13,30 euros (4 bandes /2 colonies)	Montant :euros
..... seaux de MAQS 20 à 56,86 euros (20 bandes /10 colonies)	Montant :euros
..... sachets d'ApiBIOXAL à 21,60 euros (35g /+10 colonies)	Montant :euros

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies. J'ai été informé(e) que la transmission de cette commande vaut pour **acceptation à m'engager à adhérer au plan d'élevage (PSE)** (disponible au téléchargement sur le site du GDSA67) et à :

- tenir le registre d'élevage à jour,
- chercher les médicaments lors de rendez-vous collectifs de distribution.
- déclarer à la DDPP du Bas-Rhin (03 88 88 86 00) les mortalités anormales et dangers sanitaires à déclaration obligatoire.
- accepter qu'une visite sanitaire de mes ruchers soit effectuée au moins une fois tous les cinq ans.

A, leSignature :

○ **Commande de sirop de nourrissage « APIINVERT »**

Nombre de bidons de 10 litres (14 kg) à commander :

Nombre de bidons de 20 litres (28 kg) à commander :

Nombre de bidons vides à commander (bidons alimentaires de 20 litres uniquement) :

Les bidons vides seront à apporter à Jean Weber pour début juillet.

La commande (et son règlement) doit parvenir impérativement **au trésorier:**

Daniel TREMMEL 19 rue des genêts 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS

Avant le 20 AVRIL 2017 dernier délai